

**PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 11 septembre 2025**

----

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. LE BLANC Christian, Maire.

**Présents** : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3<sup>ème</sup> adjointe, MM. PANNETIER Stéphane et M. TELLIER Adrien

**Excusés** : Mme ADET Florence et M. RICHARD Guy

**Absent** : M. LÉVEILLÉ David

M. PANNETIER Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 26 juin 2025 a été adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2025/29 :**

**SALLES COMMUNALES - Tarifs, modalités de prêt des équipements et d'utilisation des salles - SALLES COMMUNALES - Tarifs, modalités de prêt des équipements et d'utilisation des salles -**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération à l'unanimité, décide de réviser les tarifs de location des salles communales et les fixe par catégorie, comme suit :

- Repas familial (40 personnes maximum)
  - . pour habitant de la commune : 85.00 €
  - . pour habitant hors commune : 100.00 €
- Vin d'honneur (60 personnes maximum) : 45.00 €
- Goûter, soirée sans repas (60 personnes maximum) : 35.00 €
- Location du lendemain : 30.00 €
- Frais de chauffage
  - . par jour de location (forfait pr 125 Kw) : 20.00 €
- Location des matériels de cuisine à l'extérieur : 50.00 €

La mise à disposition de la cuisine, avec vaisselle et matériel nécessaires, est incluse dans ces tarifs.

Chaque association communale est autorisée à louer gratuitement les salles pour une manifestation.

Les utilisateurs des salles et du matériel s'engagent à respecter les dispositions du règlement intérieur.

**PERSONNEL COMMUNAL - Obligations de participation à la complémentaire santé au 01/01/2026 -**

- **Dans le cadre de la saisine du Comité Social Territorial (CST) au sujet de l'obligation de participation à la mutuelle santé à hauteur de 15 € par mois et par agent, proposés par le CDG**, il est décidé de se référer aux plafonds qui seront choisis par la Communauté de communes pour ses agents.
- **Dans le cadre de la proposition par le Centre de Gestion de la Mayenne, via la coopérative régionale, d'un contrat collectif à adhésion facultative**, il est décidé faire part de l'intention de la commune à rejoindre le contrat collectif à compter du 1er juillet 2027.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Restitution de l'étude du CAUE -**

Les élus reviennent sur la présentation du 9 septembre 2025 à 18 heures du plan de revitalisation du centre bourg de la commune réalisé par le CAUE de la Mayenne. Sollicitée par le Conseil Municipal, cette étude a pour vocation d'accompagner la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des projets de sécurisation de la circulation, d'aménagement de la place de l'église et du nouveau terrain communal.

La présentation du 9 septembre s'est effectuée en présence de Carole Dauphin, architecte DESA et directrice du CAUE 53, M. Cédric Poisat, architecte HMONP et Mme Mathilde Udron, Paysagiste-conceptrice.

Les équipes du CAUE ont formulé des propositions d'aménagement autour des enjeux suivants :

- Réflexion sur l'agrandissement de la salle des associations.
- Sécurisation des piétons le long des axes routiers et du carrefour.
- Fluidification de la continuité des balades-expositions pour les visiteurs.
- Aménagement d'un cheminement entre le parking, le gîte et la grande prairie.
- Traitement du carrefour face à l'église comme marqueur du bourg.

- Opportunités d'utilisation de la grande prairie (accueil d'événements, prolongation des balades...).
- Réflexions d'aménagement d'un espace de convivialité et de détente (installation de tables de pique-nique, création d'un terrain de pétanque...).
- Réflexion sur la construction d'un bâtiment d'environ 100 m<sup>2</sup> afin de compléter les besoins de la salle des associations et de la salle des fêtes.
- Création d'un droit de passage prévu pour le futur acquéreur de la nouvelle parcelle.

Suite à la remise du document à l'issue de la présentation, le Conseil Municipal va poursuivre ses réflexions au sujet des différentes propositions formulées. La convention d'une durée de deux ans étant prévue pour permettre des itérations entre la commune et les équipes du CAUE.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Reliquat fonds de soutien à l'investissement -**

M. le Maire revient auprès des conseillers municipaux sur la perspective de dépôt d'un dossier de demande du reliquat communal (d'un montant de 8 148,67 €) dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement sur la période 2020-2025. Des devis restent attendus en vue du dépôt du dossier complet d'ici au 10 novembre prochain.

### **ANIMATIONS - Retour sur la fête des Lumières -**

Une nouvelle fois, la fête des Lumières s'est avérée être une réussite. Le nouveau terrain communal a été des plus appréciés pour l'accueil des foodtrucks et des animations. Des améliorations ont été apportées aux parkings côté Saint-Jean-sur-Erve, au niveau desquels la circulation a été fluide cette année. D'autres sont à prévoir côté Thorigné-en-Charnie pour améliorer le stationnement et les chassés-croisés des véhicules.

M. le Maire félicite les membres du Comité des fêtes et tous les bénévoles mobilisés dans l'organisation de cette manifestation communale. Il adresse également, au nom du Conseil Municipal, ses sincères remerciements à tous ceux qui s'efforcent tous les ans de faire de l'illumination du village un moment magique.

### **ECOLE - Retour sur la rentrée scolaire 2025 -**

Une nouvelle rentrée scolaire s'est effectuée le lundi 1er septembre 2025 dans notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de l'Erve regroupant les écoles des communes de Cheméré-le-Roi, Saulges, Saint-Pierre-sur-Erve et Thorigné-en-Charnie. Pour cette année scolaire 2025-2026, notre RPI totalise un effectif de 49 élèves. A Saint-Pierre-sur-Erve, la garderie périscolaire est assurée depuis la rentrée par Mme Claire Renou.

### **INTERCOMMUNALITÉ - Modification simplifiée n°1 du Schéma de cohérence territoriale des Coëvrons -**

Conformément à l'article L.143-38 du code de l'urbanisme, notre commune a été destinataire de la notice de présentation du projet de modification simplifiée n°1 du SCOT des Coëvrons. En tant que personne publique associée, elle a la possibilité d'adresser ses remarques et observations à la Communauté de communes des Coëvrons, maître d'ouvrage de ce projet, pour le 31 octobre au plus tard.

La prise de connaissance de ce dossier en conseil municipal n'a pas donné lieu à des remarques et observations. La mise à disposition de ce projet au public se déroulera entre le 29 septembre et le 31 octobre 2025.

### **SERVICE TECHNIQUE COMMUN - Bilan du 2ème trimestre et travaux à prévoir -**

Un chantier participatif sera proposé aux habitants le 18 octobre à 10 heures pour l'entretien du cimetière.

### ***QUESTIONS DIVERSES :***

#### ***Service d'autopartage Coëvrons***

Le service d'autopartage des Coëvrons a fait l'objet d'une inauguration dle mercredi 9 juillet à Vaiges. Il consiste en la mise à disposition de voitures électriques à la location à tout petit prix, dans 4 communes du territoire (Bais, Evron, Montsûrs et Vaiges). Inscription et renseignement sur clem.mobi ou via l'application mobile Clem Mobi.

#### ***Afterwork Agora & OT Sainte-Suzanne les Coëvrons***

Suite à l'organisation d'un afterwork organisé par l'Agora et l'office de tourisme de Sainte-Suzanne les Coëvrons sur le thème "L'été In Situ", notre commune a reçu un mail de remerciement de M. Loïc Richer, Directeur développement économique à la ville d'Evron et à la Communauté de Communes des Coëvrons, pour son accueil au sein des salles communales. Ces afterworks sont à destination des télétravailleurs, entrepreneurs, indépendants... Ils sont une occasion privilégiée pour parler développement économique au sein de notre territoire.

#### ***Panneau à l'entrée du pont piéton***

Une remise en état à l'identique sera effectuée par Mme Séverine Baudry.

***Buste de Marianne***

Après avoir été évoquée en conseil municipal, la perspective de l'acquisition d'un buste de Marianne pour la mairie sera évoquée auprès des artistes qui participent aux animations communales.

***Terrain communal pour les scouts***

La mise à disposition ayant occasionné des nuisances sonores pour les résidents du gîte communal, cette opération ne sera pas reconduite.

***Prochaine réunion du Conseil Municipal***

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le mercredi 5 novembre à 19h00.

Fin de la réunion à 21h10.

Le secrétaire de séance,  
M. PANNETIER Stéphane

Le Maire,  
M. LE BLANC Christian